

## SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS CCID 75 - PARIS 2<sup>ÈME</sup>

---

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée le 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Rémy ARTHUS, Directeur général délégué départemental de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris, responsable de la CCID 75 (Paris 2<sup>ème</sup>) donne, dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Sylvain NAUDET, en qualité de responsable de la vie institutionnelle à la CCID 75 et à M. Denis DANG, en qualité d'Adjoint au Directeur chargé de l'administration et des finances de la CCID 75, qui l'acceptent, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens du site de la CCID 75 - 2 Place de la Bourse - 75002 Paris.

Les subdélégués déclarent avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui leur sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Lors de chacune de mes absences, je préciserai par note (qui sera affichée dans les lieux prévus à cet effet dans le site de la CCID 75) lequel des deux subdélégués susvisés assurera la responsabilité de la sécurité du site de la CCID 75.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégué

*signé*

M. Stéphane FRATACCI